



GRENOBLENOUVELAIR.FR

Comité de liaison des Unions de Quartier  
6, rue du 4 septembre  
38000 Grenoble

Grenoble le 2 février 2020

Bonjour,

Nous vous remercions de votre courrier d'interpellation et de vos 26 questions.

Le collectif Grenoble Nouvel Air souhaite une vie démocratique locale plus dense, plus confiante et finalement plus utile pour améliorer la vie quotidienne des Grenobloises et des Grenoblois.

Nous souhaitons revivifier le dialogue entre les Unions de quartier, leur Comité de liaison et les représentants de la ville et tout particulièrement avec les élus de secteur dont le rôle sera étendu et revalorisé.

D'autre part nous créerons une Commission locale du débat public dont le rôle sera d'animer la réflexion collective et d'organiser des référendums locaux.

Vous trouverez ci-joint nos réponses à l'ensemble de vos questions.

Nous vous remercions pour votre interpellation citoyenne et restons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Bien cordialement.

Olivier Noblecourt pour le collectif Grenoble Nouvel'Air

*A votre disposition pour de prochains échanges,  
Très cordialement,  
Olivier Noblecourt*

[contact@grenoblenouvelair.fr](mailto:contact@grenoblenouvelair.fr)



@GrenobleNouvelAir



@GrenobleNvAir



@GrenobleNouvelAir

## Secteur 1

### **1 Quelles formes de concertation en cas de nouvel aménagement dans le quartier ?**

Chaque quartier dispose d'une Union de quartier sous forme associative qui connaît bien l'environnement du quartier et ses problématiques. Des rencontres régulières entre la municipalité et l'Union de quartier sont essentielles pour avancer sur un état des lieux, nécessairement complété par d'autres points de vue d'associations, par exemple de personnes handicapées, d'instances participatives, d'habitants et d'usagers du quartier. La diversité de points de vue est essentielle pour partager un diagnostic, les besoins et les préconisations d'aménagement, avec un budget identifié et contraint, bien sûr. Enfin, l'aménagement d'un espace est à mettre en relation avec les besoins des autres quartiers, de la ville, des autres communes environnantes, afin d'assurer une équité et entre les quartiers.

Donc comme toute démarche, nous nous engageons à nous appuyer sur les connaissances des habitants et des usagers, et notamment des Unions de quartier, et d'être à l'écoute des besoins et propositions qu'elles expriment pour trouver ensemble les meilleures solutions.

### **2 Quelles actions pour le recyclage des déchets ?**

La collecte des déchets ménagers est assurée par la Métropole avec une logique de deux bacs. Nous soutiendrons le passage à trois bacs avec un bac à déchets compostables supplémentaires.

Dans les espaces publics, les poubelles de rue seront remplacées par des dispositifs permettant de jeter en triant.

Nous continuerons à rendre les déchetteries plus accueillantes, plus accessibles et plus faciles d'utilisation.

### **3 Comment assurer pour tous l'accès à l'espace public lorsque celui-ci est squatté ?**

Nous souhaitons développer une véritable police municipale de proximité dont la première préoccupation sera de répondre aux sollicitations des habitants. L'accès de toutes et tous à l'espace public sera l'une de ses principales priorités. La ville que nous voulons est une ville où les enfants peuvent jouer en sécurité, les femmes se sentent à l'aise et les personnes âgées peuvent circuler en toute confiance.

Pour atteindre cet objectif :

- nous créerons des équipes de médiation de rue municipales, qui participeront à pacifier l'espace public
- nous doublerons les effectifs de prévention et d'intervention présents sur la voie publique (+40 médiateurs/+40 policiers municipaux). La police municipale sera formée et progressivement armée, dans de strictes conditions déontologiques, ce qui lui permettra d'intervenir seule ou conjointement à la police nationale si nécessaire
- nous ouvrirons deux nouveaux commissariats de proximité (nord-ouest et sud) occupés par la police municipale et la police nationale
- nous assurerons une gestion vidéo de l'espace public qui nous permettra de suivre en direct la situation en ouvrant un centre de supervision urbain vidéo 24h/24, 7 jours/7, sur le modèle de Dijon, permettant de réagir rapidement en cas d'agression ou d'incident dans l'espace public

### **4 Le repli sur soi et la montée de l'individualisme : comment encourager l'action collective et l'engagement pour sa ville ?**

Afin de lutter contre le repli sur soi et l'individualisme, il faut avant tout renforcer le sentiment d'appartenance à la 'communauté' grenobloise.

La Ville doit avant tout être plus proche de ses administrés et ses acteurs, plus présents sur le terrain (élus de secteur), afin de recréer du lien, et de redonner le sentiment aux habitants que leur voix est entendue.

Les instances représentatives constituées d'acteurs de la société civile doivent être renforcées, et une place plus importante doit leur être donnée dans les process de décision, notamment pour ce qui concerne la vie quotidienne des habitants (Unions de Quartier, Conseils Citoyens Indépendants).

Il est important en effet de valoriser et de faire la promotion des outils déjà existants, de leur allouer le cas échéant des moyens supplémentaires pour assurer un rôle d'animateur, et de donner une dimension plus importante à la fête des voisins.

Enfin, il est important que les citoyens s'engageant pour leur ville se sentent considérés. C'est pourquoi la Ville doit les remercier personnellement pour leur engagement (ex : carte de vœux dédiée aux bénévoles, cérémonie des vœux dédiée, citation annuelle dans le magazine d'information de la Ville).

## Secteur 2

### **5 Le Centre-Ville est le cœur de la cité. Il est désormais le cœur d'une métropole de près de 450.000 habitants. Comment comptez-vous revitaliser, dynamiser et diversifier ce cœur de ville en termes d'attractivité et d'activité ?**

Le cœur d'une métropole est un espace complexe, composé de multiples flux et doit répondre à des besoins divers, complémentaires, parfois divergents. Il doit être attractif, car c'est le lieu des « aménités urbaines », il réunit une densité de commerces et de services, attirant chaque jour de très nombreuses personnes habitant ou non le cœur de ville. Services, cafés, restaurants, commerces de bouche, de vêtements... Tous doivent trouver leur place pour répondre aux besoins de la population qui s'arrête, se balade, consomme 5 mn ou 3 heures...

Le centre-ville de Grenoble pâtit, comme tous les centres, de la concurrence d'Internet et des évolutions très rapides de consommation. Mais la revitalisation économique est sensible à la qualité de l'environnement urbain, notamment aux abords des zones commerciales. La congestion de la circulation et les difficultés de transport entraînent une désertification du centre-ville et un report de la clientèle des commerces grenoblois sur les communes voisines. Unions de quartiers, instances participatives, habitants, commerçants, associations de commerçants, Chambre de commerce, ville, Métropole... nous devons échanger régulièrement pour continuer à améliorer l'espace public, pour proposer des transports en commun de qualité et fiables à des tarifs attractifs, pour attirer des commerces diversifiés, inventer des temps festifs... Il faut recréer des lieux de vie, de centralité et de rencontre, conçus comme moteurs de la vie de quartier. Il faut être attentif aux signaux de fermetures des commerces, accompagner les professionnels qui souhaitent s'installer à Grenoble, pour qu'ils trouvent un accueil digne de la capitale des Alpes.

### **6 Le cœur d'une ville doit battre, son centre-ville doit vivre sans pour autant nuire à la tranquillité et à la qualité de vie de ses habitants. Quels moyens vous donnerez-vous pour permettre à ses habitants de ne pas subir les incivilités et les nuisances de tous ordres de plus en plus nombreux et pour veiller à leur propre sécurité par la stricte application de la loi ?**

Nous souhaitons impulser un « choc de sécurité et de civilité » dans l'espace public. A cette fin, nous déploierons des équipes de médiation de rue, afin de pacifier l'espace public. Nous mettrons en place une police métropolitaine dans les transports en commun afin que ses usagers n'aient plus à subir de nuisance, en particulier le soir. Nous souhaitons également faire de la police municipale une véritable police de proximité, en augmentant ses effectifs et en nommant des responsables par secteur, sur lesquels les habitants pourront s'appuyer afin de lutter contre les incivilités au quotidien.

Nous mettrons également en place un centre de supervision urbain vidéo 24h/24, 7 jours/7, avec un suivi humain permanent, qui nous permettra d'agir au plus vite à la fois contre les incivilités, contre les dégradations, et en cas d'accident sur l'espace public.

Afin d'accroître la vitesse de réaction des services de la ville et de permettre une meilleure prise en compte des citoyens, nous développerons une application numérique éco-citoyenne Smart City afin de rendre l'actuel « fil de la ville » interactif, permettant de signaler les dégradations à l'aide de photographies et de les localiser, et facilitant les interactions avec les services de la ville.

## **7 Suite aux travaux de Cœurs de Ville Cœurs de Métropole, quelles mesures prendriez-vous pour modifier ? compléter ? compenser, les inconvénients engendrés par les travaux actuels en concertation avec les habitants concernés ?**

Toute grande ville, cœurs de métropole est en perpétuelle et nécessaire transformation. Afin de se moderniser, afin de réparer ce qui vieillit, afin de répondre aux nouveaux besoins des habitants, professionnels et usagers de la ville : afin d'être à la hauteur d'une ville centre d'une métropole de 450 000 habitants. Habiter le centre de cette métropole permet d'être au cœur de la vitalité, de la richesse de ce qui fait une ville d'aujourd'hui, qui se prépare aux enjeux de demain, c'est être aux premières loges des évolutions urbaines. Avec ses avantages et parfois aussi ses inconvénients.

Les travaux liés à cœurs de ville, cœurs de métropole à Grenoble vont toucher à leur fin. Nous proposons de mettre en place un Observatoire participatif associant habitants, commerçants, usagers, alimenté par des données chiffrées et des études qualitatives, pour identifier ensemble les évolutions et trouver, en associant une pluralité de points de vue, et définir les actions à mettre en place, le tout dans une vision alliant proximité et métropole.

## **8 Quelles mesures pour la sécurité des piétons et des cycles dans les carrefours transformés sans feux tricolores en zones de rencontre (ex. : carrefour Eugène Faure - Dominique Villars - Champollion - Fourier) ?**

Le centre-ville de Grenoble est un espace partagé par les piétons, les cycles, les automobiles. Les aménagements doivent être conçus et réalisés en ayant en permanence le souci de la sécurité des plus vulnérables : les personnes à mobilité réduite, les enfants, les piétons.

Dans les cas de conflit d'usage entre les piétons et les cycles (vélos ou nouveaux engins - motorisés ou non - de type trottinette) la priorité doit être clairement donnée aux piétons. Nous mettrons en œuvre vos propositions de marquage au sol pour indiquer plus clairement qu'aujourd'hui aux cyclistes qu'au centre-ville les piétons sont prioritaires. Les zones de sortie d'écoles, à proximité des arrêts de bus ou de tram, les carrefours seront traités en priorité.

D'autre part nous envisageons de lancer une concertation avec les riverains, les commerçants, les usagers pour réglementer de façon plus stricte l'usage du vélo dans l'hypercentre piétonnier de la ville. Réglementation qui devra être accompagnée d'une augmentation importante des parcs à vélos à l'entrée des zones piétonnes. Nous souhaitons aussi travailler à une meilleure éducation des usagers du vélos qui sont effectivement plus nombreux dans l'espace public et qui méconnaissent parfois les règles de circulation.

## **9 Comment appréciez-vous la situation financière de la Ville et dans ce cadre comment envisagez-vous d'améliorer certains Services Publics : sécurité, propreté... ?**

Vingt-cinq ans après que les grenoblois aient mit fin aux responsabilités d'Alain Carignon, la situation financière de la ville n'est plus dans la situation périlleuse dans laquelle il l'a laissée. La dette de la ville est désormais à un niveau acceptable par rapport aux villes du même niveau de population. Ce qui permet d'envisager des investissements. Nous nous engageons à ne pas augmenter le coût de la dette, les frais financiers dans le budget municipal, aujourd'hui environ 2,3 % des recettes de fonctionnement.

Toutefois, il est vrai que la ville de Grenoble a actuellement un niveau de dépenses de fonctionnement élevé, et les transferts de personnels à la Métropole n'ont malheureusement pas changé cette situation. Par ailleurs, la loi nous pose des limites strictes à toute augmentation des dépenses de fonctionnement. Enfin, l'équipe sortante nous laisse une capacité d'autofinancement très faible, qu'il conviendra de restaurer. Il conviendra donc de conduire des choix dans le déploiement de mesures nouvelles.

Dans ce cadre, nous aurons deux priorités budgétaires : une augmentation des dépenses venant en aide aux plus fragiles à travers la création d'un revenu de base local et l'augmentation des effectifs dédiés aux services publics de propreté et de sécurité afin de créer un choc de sécurité et de civilité dans notre ville.

### **10 Commerces de proximité : comment assurer le remplacement d'une boulangerie quand le propriétaire cesse son activité ?**

La vacance commerciale est un véritable fléau pour la ville de Grenoble. Nous nous opposerons à l'ouverture de nouvelles surfaces commerciales en périphérie.

Pour lutter contre la vacance commerciale en ville nous activerons l'établissement foncier local pour qu'il puisse intervenir sur le foncier commercial afin de permettre la réutilisation le plus facilement possible des locaux libérés. Seront imaginés de nouveaux dispositifs comme les commerces éphémères.

Nous lancerons avec la coopération des Unions de quartier et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat une enquête par quartier pour identifier les commerces et les services manquants ou défaillants. Nous lancerons des appels d'offre pour combler ces manques, les lauréats bénéficieront d'aides à l'installation sous forme d'avances remboursables.

### Secteur 3

#### **11 Quelle est votre position par rapport à la " sur-densification " du quartier des Eaux-Clares (très mal vécue par les habitants) ; allez-vous poursuivre la même politique ?**

Pour nous le quartier des Eaux-Clares est un quartier intermédiaire entre le centre-ville ancien et les quartiers sud plus récents. Nous n'envisageons pas une densification de ce quartier.

#### **12 Allez-vous modifier le ratio des places de stationnement par logement nouveau ? Le ratio actuel est trop bas ; le nombre de places prévu est totalement insuffisant. Il faut au moins 1 place de stationnement par logement nouvellement construit.**

Le nouveau PLUi a effectivement diminué le nombre de places minimum par logement construit. Compte tenu de la diminution régulière du nombre de véhicules possédés par les ménages grenoblois, de la croissance des modes de déplacements alternatifs à la voiture automobile, des premiers résultats positifs de l'autopartage, nous n'envisageons pas de remonter le ratio place de stationnement/logement.

#### **13 Quelles mesures pour le contrôle de la vitesse des usagers de la voie publique ?**

Les zones 30 seront maintenues et, après concertation avec les riverains étendues dans certains secteurs. Nous soutiendrons les demandes faites à l'Etat d'installer des radars pour la verbalisation des automobilistes non respectueux des limitations de vitesse. Nous installerons des radars pédagogiques aux endroits les plus judicieux pour informer et éduquer les cyclistes et autres usagers d'engins motorisés.

#### **14 Quelles mesures au sujet la circulation anarchique des vélos et des trottinettes ?**

Le développement du vélo pour lutter contre les pollutions atmosphériques ainsi que l'apparition de nouveaux moyens de déplacements motorisés de type trottinette électrique imposent de repenser le partage de l'espace public en ville.

Notre priorité N°1 sera la protection des piétons et des personnes les plus vulnérables, enfants, personnes à mobilité réduite, personnes âgées. Nous souhaitons, après concertation avec les habitants, les commerçants limiter, voire interdire à certaines heures, la circulation des vélos dans l'hypercentre piétonnier. La circulation des nouveaux engins urbains motorisés sera strictement interdite sur les trottoirs et dans les espaces strictement réservés aux piétons.

#### **15 Quelles mesures dans la lutte contre les dealers ?**

Nous souhaitons développer une véritable police municipale de proximité au service des habitants, dont la première mission sera la sécurisation de l'espace public. Cette police aura des responsables de secteur sur lesquels les habitants pourront s'appuyer, et qui développeront une véritable connaissance du territoire.

Nous renforcerons la police municipale, et ses effectifs seront progressivement armés, ce qui leur permettra d'intervenir conjointement avec ceux de la police nationale afin de harceler des points de deal. Ce dispositif sera complété d'une gestion vidéo 24h/24 de l'espace public. Notre objectif est de rendre l'espace public aux habitants et nous nous en donnerons les moyens.

Nous sommes toutefois réalistes : ce choc de sécurité aura un impact sur la tranquillité public et ces moyens nous permettrons de réagir et d'améliorer le quotidien des habitants sur le long terme, mais ils n'éradiqueront pas le trafic de drogue. Les enquêtes sur les stupéfiants relèvent de la police judiciaire et des douanes, nous ne pourrons que leur fournir des informations dans leur enquête grâce à notre connaissance du territoire. Au vu de la

consommation de cannabis en France et en particulier dans notre agglomération, ce trafic risque de continuer.

C'est pourquoi nous lancerons un plan de lutte contre toutes les pratiques addictives. Nous chercherons surtout à éloigner les mineurs du trafic de stupéfiant, notamment par la mise en place de médiateurs de rue, mais aussi par un travail de collaboration plus étroit avec l'éducation nationale, les structures culturelles et sportives et, quand ils en ont l'âge, en cherchant au maximum à les accompagner vers l'emploi

#### **16 Que faire au sujet des chiens non-tenus en laisse ?**

L'espace public appartient à toutes et tous. Les chiens non tenus en laisse sont une source de malaise voir de peur et d'insécurité pour certains habitants. C'est pourquoi nous demanderons à la police municipale, dont les effectifs seront renforcés et la présence sur l'espace public plus importante qu'aujourd'hui, de faire appliquer une réglementation stricte en la matière.

## Secteur 4

### **17 Les trafics variés et leurs conséquences sur la vie des habitants dans le parc Soulage et le chemin du Chapitre : quels sont vos projets ?**

Nous souhaitons développer une véritable police municipale de proximité au service des habitants, dont la première mission sera la sécurisation de l'espace public. Cette police aura des responsables de secteur sur lesquels les habitants pourront s'appuyer, et qui développeront une véritable connaissance du territoire.

Nous renforcerons la police municipale, et ses effectifs seront progressivement armés, ce qui lui permettra d'intervenir conjointement à ceux de la police nationale afin de harceler des points de deal. Ce dispositif sera complété d'une gestion vidéo 24h/24 de l'espace public. Notre objectif est de rendre l'espace public aux habitants et nous nous en donnerons les moyens. Nous veillerons en particulier à ce que le parc Soulage soit un lieu où les enfants puissent jouer en sécurité, les femmes se sentent à l'aise et les personnes âgées puissent circuler en toute confiance.

Nous sommes toutefois réalistes : ce choc de sécurité aura un impact sur la tranquillité public et ces moyens nous permettrons de réagir et d'améliorer le quotidien des habitants sur le long terme, mais ils n'éradiqueront pas le trafic de drogue. Les enquêtes sur les stupéfiants relèvent de la police judiciaire et des douanes, nous ne pourrons que leur fournir des informations dans leur enquête grâce à notre connaissance du territoire. Au vu de la consommation de cannabis en France et en particulier dans notre agglomération, ce trafic va continuer. C'est pourquoi nous lancerons un plan de lutte contre toutes les pratiques addictives. Nous chercherons surtout à éloigner les mineurs du trafic de stupéfiant, notamment par la mise en place de médiateurs de rue, mais aussi par un travail de collaboration plus étroit avec l'éducation nationale, les structures culturelles et sportives et, quand ils en ont l'âge, en cherchant au maximum à les accompagner vers l'emploi.

### **18 L'avenue Jean Perrot coupe et dévitalise le quartier : quelles solutions ?**

L'avenue Jean Perrot mérite effectivement d'être apaisée. Les traversées piétons seront revues pour plus de sécurité. Une concertation avec l'Union de quartier sera évidemment nécessaire pour trouver et réaliser les aménagements les plus efficaces pour que cette avenue ne coupe plus le quartier entre est et ouest.

## Secteur 6

**19 Au vu des évolutions de compétences et d'organisation de la commune, quel sera le rôle des élus de secteurs ? Sur quels critères seront-ils choisis ? Combien seront-ils et quels seront leurs moyens d'actions ? Seront-ils systématiquement aussi élus du conseil métropolitain ?**

Nous souhaitons renforcer très fortement le rôle des élus de secteur. Ils seront comme aujourd'hui au nombre de 6. Ils seront choisis pour leur connaissance de la vie sur leur secteur et habiteront sur le secteur. Nous souhaitons qu'ils soient aussi conseillers métropolitains pour pouvoir être auprès des habitants les représentants de la ville et de la métropole.

**20 Alors que de plus en plus de compétences et de services sont transférés de la Ville à la Métropole, comment reconstruire un mode de fonctionnement (repérage des problèmes et de prise de décisions) incluant la proximité indispensable à la gestion du quotidien et la prise en compte des besoins de nos quartiers ?**

Pour le repérage rapide et efficace nous mettrons à disposition des habitants une application numérique éco-citoyenne Smart City pour pouvoir signaler "en trois clics" les petits problèmes rencontrés sur l'espace public ou sur les équipements publics. Cette application aura aussi une fonction d'information vers les habitants pour les informer des solutions apportées aux problèmes rencontrés. D'autre part les Maisons des Habitants, dont nous souhaitons renforcer l'importance dans la vie de tous les Grenoblois, seront organisées pour accueillir les demandes et les remarques de la population.

**21 Quelle est votre position sur le "scoring", c'est-à-dire l'affectation des logements sociaux en fonction du total des points associés à chacun des dossiers candidats ; ces points correspondant ligne à ligne au "poids" accordé à chacun des paramètres d'un dossier (famille, revenus, logement, urgence...) définis par les élus ?**

Le "scoring" est un système de classement des demandes de logement social qui vise à améliorer la transparence et l'équité du traitement des demandeurs de logement social grâce à un processus plus objectif de sélection des dossiers qui seront présentés en Commission d'Attribution Logement. Il permet aussi plus de transparence vis à vis du demandeur qui peut accéder le cas échéant aux raisons du refus de sa demande. C'est donc un système qui se présente a priori comme plus équitable et plus transparent pour les usagers du logement social.

Les réserves que l'on peut avoir sur ce système concernent en premier lieu les modalités de construction de cette échelle de cotation, qui peut varier d'un bailleur à l'autre ou d'un territoire à l'autre (urbain, périphérie, campagne). En second lieu, la construction de cette grille nécessite le recueil d'un nombre important d'informations sur la famille - situation au regard de l'emploi, difficultés financières, sociales, antécédents chez d'autres bailleurs, problèmes de santé, de famille...- qui dépasse largement le cadre fixé par la loi (pour rappel, ne pas dépasser un certain plafond de ressources et être en situation régulière de séjour pour les étrangers). Enfin, cet outil est toujours peu répandu chez les bailleurs sociaux à l'heure actuelle, à l'exception notable de la Ville de Paris qui l'utilise depuis 2014. Au mieux, ce type d'outils réorganise la file d'attente des demandeurs et ne permet pas de résoudre le problème des demandes en souffrance dans le parc social. Il faudrait de plus qu'il puisse être généralisé sur le territoire et qu'il repose sur des critères plus homogènes pour assurer l'égalité de traitement de tous les demandeurs de logement social.

## **22 Quel est, selon vous, le devenir du Village Olympique ? En fonction de quoi, quel seraient les investissements que vous envisageriez ?**

Le village olympique est un quartier historique de Grenoble, remarquable non seulement par son architecture mais également par son aménagement (espace piétonnier, places, jeux d'enfants).

Le bâti ancien, mais en cours de rénovation, aux charges réduites du fait de l'absence d'ascenseur dans les immeubles bas, rend les logements abordables en particulier pour les jeunes familles.

Ce quartier bénéficie également d'une forte vitalité associative, de structures de proximité bien implantées (MDH, Maison de l'Enfance, MJC) et d'équipements remarquables (Théâtre Prémol, Stade de football), cependant malgré tous ses atouts, le Village Olympique souffre d'un manque d'attractivité et ses habitants expriment régulièrement leur mal-être et leur sentiment d'abandon, tant au niveau de l'entretien de leur environnement qu'au niveau de leur accompagnement social.

Les discussions autour du projet de renouvellement urbain ont fait apparaître un certain nombre de points qu'il semble indispensable de prendre en compte : la reprise du plan pluriannuel de rénovation des sols en particulier rue Gervasoti et rue Claude Kogan, l'aménagement des abords du collège Olympique le long de l'avenue Marie Reynoard, le réaménagement des places Claude Kogan et Lionel Terray, de façon à permettre la réappropriation par les habitants de l'espace public.

En parallèle, l'espace public nécessite d'être sécurisé au quotidien par la réactivation de l'usage de la vidéosurveillance (dont le bilan de la phase expérimentale était positif), l'extension de l'action des médiateurs de nuit en lien avec les polices Municipale et Nationale, et la sécurisation des garages et parkings.

Enfin, construit sur une dalle, le Village Olympique n'en possède pas moins de nombreuses zones en pleine terre dont il faudrait densifier la végétation. La réfection des parkings offrirait la possibilité de replanter les arbres détruits par les incendies des voitures.

## Les questions du CLUQ

### **23 Quelle place donnerez-vous à la concertation citoyenne (associations et individus), et sur quelle organisation allez-vous la faire vivre ?**

Les Unions de quartier sont l'âme de la ville et sont les meilleurs représentants des réalités vécues par les habitants. Nous souhaitons renforcer dans un climat de confiance les concertations entre la ville et les Unions de quartier.

Chaque quartier dispose d'une Union de quartier sous forme associative qui connaît bien le quartier. Des rencontres régulières entre la municipalité et l'Union de quartier sont essentielles pour avancer sur un état des lieux, nécessairement complété d'autres points de vue d'associations, par exemple de personnes handicapées, d'instances participatives, d'habitants et d'usagers du quartier. La diversité de points de vue est essentielle pour partager un diagnostic, les besoins et les préconisations d'aménagement, avec un budget identifié. Enfin, l'aménagement d'un espace est à mettre en relation avec les besoins des autres quartiers, de la ville, des autres communes environnantes, afin d'assurer une équité et entre les quartiers. Nous nous engageons à nous appuyer sur les connaissances des habitants et des usagers, et notamment des Unions de quartier, et à être à l'écoute des besoins et propositions pour trouver ensemble les meilleures solutions.

Les élus de secteur dont nous souhaitons renforcer le rôle, seront les principaux acteurs, côté Ville, de cette concertation. Ils seront habitants et présents sur le quartier. Ils organiseront chaque année, en coprésidence avec l'Union de quartier, une réunion avec tous les habitants.

Nous créerons, à l'échelle de la ville, une Commission permanente local du débat public dont le rôle sera d'assurer la bonne information des citoyens, d'animer le débat public et d'organiser chaque année des référendums municipaux sur un à trois sujets qui auront été préparés par cette Commission composée notamment de citoyens tirés au sort.

### **24 Quelles mesures pour assurer la propreté de l'espace public et lutter contre les dégradations (amélioration des services, pédagogie, sanction...)?**

Il est avant tout bon de rappeler que les services dédiés à la sécurité et à la propreté urbaine font un travail très important, mais néanmoins très difficile actuellement.

Depuis plusieurs années maintenant, un sentiment d'impunité s'est installé sur l'espace public, et on a pu constater que la seule approche pédagogique ne peut suffire pour enrayer cette dynamique négative, aggravant le sentiment de délaissement et d'insécurité de la part des habitants. Cela va au-delà de la simple propreté urbaine (stationnement sauvage, sécurité routière, chiens 'd'attaque' non tenus et non muselés etc.)

Dans l'esprit des usagers, un schéma de pensée très simple s'est installé : ce qui n'est pas sanctionné est autorisé (les agents de la propreté urbaine ont notamment fait récemment une campagne d'information contre les déjections canines, qui n'a eu absolument aucune conséquence positive).

Afin de restaurer une dynamique positive, et de lutter efficacement, il est nécessaire d'agir sur deux axes prioritaires :

- Augmenter la présence visible des agents de la Ville sur le terrain (police municipale, agents d'entretien), notamment aux 'points chauds' (où les dégradations sont les plus fréquentes, qui pourront être recensés au préalable en collaboration avec les Unions de Quartier), le jour, et la nuit.

- Sanctionner de manière systématique les contrevenants
- Enfin, il est nécessaire d'impliquer mieux les habitants dans la résolution des problèmes, notamment en améliorant fortement les moyens de signalement (application mobile), et en allouant des moyens pour mieux y répondre (délais de réponses / résolution / enlèvement)

Focus sur la mise en place d'une application numérique éco-citoyenne Smart City :

Cet outil doit répondre à quatre principaux objectifs :

- S'informer : Actualité, Vie de quartier, Agenda (sports, spectacles, sorties, etc.), Transports, Qualité de l'air, Vie du quartier, A proximité, etc.
- Informer : Contacter les différents services ville / métropole via l'appli ; Effectuer des signalements : Dégradations, Feux en panne, Eclairage public défectueux, Trous dans la chaussée, Graffitis sauvages, Dépôts sauvages de déchets, Stationnement sauvage, Déjections, Etc.
- Être informé : Notifications en PUSH (en option) concernant : Les actualités marquantes de la ville, Les spectacles, expos, concerts, etc.
- Se simplifier la vie : Démarches administratives en ligne

N.B : Nous sommes convaincus que pour qu'un système d'application tel que celui-ci fonctionne, il doit être doté des moyens nécessaires pour proposer des informations à jour et garantir une réponse systématique et efficace aux sollicitations.

## **25 Comment envisager le transfert des pouvoirs de police à la Métropole si celui-ci est envisagé ?**

A terme, nous pensons que le fait métropolitain nécessite que la démocratie s'exerce à cette échelle et nous souhaitons que le conseil métropolitain soit issu du suffrage universel direct. Alors, et alors seulement, nous pourrions envisager le plein transfert des pouvoirs police à la métropole, car nous ne voulons pas les déconnecter du suffrage universel direct. Cela nécessite une évolution législative, et nous n'envisageons donc le transfert des pouvoirs de police à la métropole durant ce mandat. Toutefois, dès notre arrivée en responsabilité, nous souhaitons créer des États généraux métropolitains de la sécurité, afin d'assurer une meilleure coordination entre les différentes polices municipales de l'agglomération. Lors de ces États généraux, nous proposerons la création d'une police métropolitaine des transports en commun et nous discuterons de la création d'une brigade de sécurité du logement social, ces compétences étant déjà d'ordre métropolitain.

## **26 Quelle attitude face à la mise en œuvre par le PLUi du principe énoncé par le PADD du polycentrisme ?**

Nous sommes favorables à la logique polycentrique esquissée par le PLUi pour éviter un développement métropolitain en couronne.

Le développement des centre-bourg, notamment à Vif, Vizille, Domène (liste non-exhaustive), nous semble particulièrement important, tant pour la qualité de la vie des habitants concernés que pour la limitation des déplacements.

Pour ce qui concerne Grenoble nous soutenons le projet GrandAlpe porté par la Metro. Pour supprimer la coupure nord-sud de la ville nous souhaitons lancer un grand projet d'urbanisme le long d'un axe sud-nord pour relier GrandAlpe à la Bastille en passant par plusieurs pôles de forte intensité urbaine : le carrefour Malherbe-Alliés, le pôle culturel MCE-Bifurk, le nouveau quartier Flaubert-ESPE, le carrefour Chavant rénové.